



PREMIER RAPPORT DE LA COMMISSION DES QUESTIONS ADMINISTRATIVES,
FINANCIERES ET JURIDIQUES A LA COMMISSION DU PROGRAMME ET DU BUDGET

1. Examen de l'activité de l'Organisation en 1955 : Rapport annuel du
Directeur général

La Commission a étudié les parties du Rapport du Directeur général qui traitent des questions administratives et financières, ainsi qu'une déclaration faite sur ce point au nom du Directeur général. Après avoir examiné la situation ainsi exposée, la Commission s'est déclarée satisfaite de l'évolution des événements. Elle tient à recommander à la Commission du Programme et du Budget d'incorporer le paragraphe suivant dans toute résolution qu'elle proposera à l'Assemblée au sujet du Rapport annuel du Directeur général :

NOTE avec satisfaction que la situation administrative et financière de l'Organisation, telle qu'elle est décrite dans le Rapport annuel du Directeur général, est saine.

2. Recettes occasionnelles disponibles

La Commission des Questions administratives, financières et juridiques signale à la Commission du Programme et du Budget que le montant maximum des recettes occasionnelles disponibles s'établit comme suit :

	<u>Prévisions figurant dans les Actes off.66 p.9</u>	<u>Montant maximum disponible au 30 avril 1956</u>
	\$ EUA	\$ EUA
Recettes diverses	145 500	154 580
Montant disponible par virement du solde en espèces du Compte d'attente de l'Assemblée	132 170 ¹	161 890
Montant disponible par virement du Fonds de roulement des publi- cations pour financer en 1957 les opérations imputables sur le Fonds	37 000	37 000
Contributions de nouveaux Membres au titre d'exercices antérieurs	2 330	2 330
	<u>317 000</u> =====	<u>355 800</u> =====

La Commission des Questions administratives, financières et juridiques recommande à la Commission du Programme et du Budget qu'un montant total de \$355 800 soit pris sur les recettes occasionnelles pour financer le budget de 1957.

¹ Au 31 décembre 1955, ce montant était de \$132 796 (Actes off.70, p.21).